

**Dépôt :** 26.02.2024  
**Traitement Bureau CDV :** 04.03.2024  
**Développement/Urgence :** NON/NON  
**Délai de réponse :** 04.09.2024

**Motion des Jeunes progressistes de gauche intitulée : « Veiller à la qualité de l'air dans les bâtiments publics de la Commune de Moutier »**

**Proposition**

Le Conseil municipal est chargé de faire en sorte d'assurer une bonne qualité de l'air selon les recommandations de l'OFSP dans les espaces clos des bâtiments publics de la Commune, via l'achat d'appareils de mesure du CO2 et/ou l'aération suffisante desdits espaces clos.

**Développement**

Un grand nombre de virus se transmettent via les gouttelettes circulant dans l'air qu'une personne malade émet dans l'air lorsqu'elle tousse, éternue ou parle. C'est notamment le cas de la grippe et du SARS-CoV-2 (Covid-19). Une manière de limiter la propagation de ces virus est le port d'un masque, mesure relevant le plus souvent de la responsabilité individuelle. Néanmoins, la recherche a montré que l'aération régulière des espaces clos était plus efficace pour limiter l'expansion des virus et protéger ainsi la population, dans un contexte où le Covid sévit toujours – notamment via les cas de Covid longs.

En outre, une étude de l'Office fédéral de santé publique (OFSP) datant de 2019 a montré que deux tiers des salles de classe suisses avaient une qualité de l'air insuffisante, avec un effet négatif sur la santé des enfants scolarisés. Il est donc important de protéger les enfants et plus généralement la population en faisant en sorte que la qualité de l'air soit assurée dans les bâtiments dont la gestion relève de la Commune de Moutier.

**Urgence**

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 26 février 2024

**Signature (s) :**

**Jeunes progressistes de gauche, 1<sup>er</sup> signataire :**

**M. Aitor Meyer (2)**  
M. Léonard Paget